

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/03/2014
Réception par le Prefet : 18/03/2014
Publication : 20/03/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2014-2-8-3

Séance du jeudi 13 mars 2014

BUDGET PRIMITIF 2014 POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES ET DE LA JEUNESSE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU l'avis de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Collèges et de la Langue et Culture Régionales, du 20 février 2014,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide, dans le cadre du BP 2014 :

- 1) d'autoriser le Président du Conseil Général à poursuivre les actions mentionnées dans le rapport et à inscrire au BP 2014 les crédits et les recettes nécessaires à leur mise en œuvre, en autorisations de programme et crédits de paiement, tels qu'ils sont récapitulés en annexe ;
- 2) d'autoriser le Président du Conseil Général à verser les participations départementales individualisées dans les conventions passées avec les écoles de conduite pour la Conduite Accompagnée 68 et de confirmer la non-reconduction de cette action à partir de 2015 ;
- 3) de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi des actions et des dossiers évoqués dans le rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions